

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le jeudi 1^{er} octobre 2009, à dix-sept heures (17h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M.Simon Bouchard, Maire
Mme Claudette Simard;
M. Urbain Fortin;
M. Donald Lavoie;
M. Léonard Bouchard.

EST ABSENT : Monsieur Normand Fortin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules,
directrice générale.

RÉSOLUTION 2009-10-161
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le jeudi 1^{er} octobre 2009 à dix-sept heures (17h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-162
Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal du lundi 14 septembre 2009

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 14 septembre 2009, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-163
Approbation des comptes pour le mois de septembre 2009

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de septembre 2009, totalisant 248 192,04 \$ dont 11 863,25 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-joint.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-164
Adjudication du contrat de déneigement pour 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et ouvertes en présence de madame Josée Desmeules, directrice générale et monsieur Donald Gilbert, directeur des travaux publics, au bureau de la municipalité par les soumissionnaires suivants :

N. Simard et Frères inc. (Benoît Simard)	199 788,75 \$ pour trois (3) ans Et 55 107,83 \$ pour 1 an
9002-7210 Québec inc. (Éric Tremblay)	218 977,50 \$ pour trois (3) ans Et 65 467,50 \$ pour 1 an

CONSIDÉRANT QUE N.Simard & Frères inc. est le plus bas soumissionnaire conforme,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le Conseil municipal octroi le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, soit N.Simard & Frères inc. pour trois ans, soit 199 788,75 \$ taxes incluses pour les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 à raison de 66 596,25\$ par année taxes incluses.

QUE le contrat de déneigement à intervenir entre la municipalité et N.Simard & Frères soit signé par les parties et que madame Josée Desmeules, directrice générale et le maire Simon Bouchard, soient autorisés à signer les documents à cet effet.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2009-10-165
Adjudication du contrat de construction des infrastructures de la phase II du Parc industriel régional de Saint-Urbain

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes en présence de madame Josée Desmeules, directrice générale et monsieur Simon Bouchard, maire, au bureau de la municipalité par les soumissionnaires suivants :

Les Entreprises Jacques Dufour inc.	343 058,85 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	369 896,50 \$
Éric Tremblay inc.	412 304,61 \$
Aurel Harvey et Fils inc.	429 929,59 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Jacques Dufour inc. est conforme aux documents d'appel d'offres et comporte le plus bas coût de réalisation pour ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de Roche Ltée, Groupe-conseil de lui adjuger le contrat pour le projet du Parc industriel-phase II;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le Conseil municipal octroi le contrat de construction des infrastructures de la phase II du parc industriel régional de saint-Urbain aux Entreprises Jacques Dufour inc. pour la somme de 343 058,85 \$ taxes incluses.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-166

Appui à la Commission scolaire et engagement financier de la part de la municipalité pour la présentation d'un projet au Ministère de l'Éducation pour avoir des modules de jeux dans la cour d'école pour les enfants

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire désire présenter un projet au Ministère de l'Éducation pour l'achat et l'installation de modules de jeux dans la cour d'école Dominique-Savio à Saint-Urbain pour les enfants de 3 à 7 ans;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un besoin prioritaire pour les jeunes de Saint-Urbain considérant que les modules de jeux actuels sont désuets et défraîchis et qu'il n'y a pas d'autres espaces de jeux pour les jeunes à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit se faire de façon conjointe avec le milieu et la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit investir 15 000 \$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE d'autres partenaires financiers tel que la Caisse Populaire et des entrepreneurs locaux ont été sollicités à contribuer pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation de modules de jeux a été accepté dans le cadre du Programme de Soutien aux réalisations locales d' Hydro-Québec permettant de financer le projet pour une somme potentielle d'environ 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est consciente que ce projet doit être réalisé en partenariat avec la Commission scolaire et le Ministère de l'Éducation et s'inscrit dans une démarche concertée par l'ensemble de la population de Saint-Urbain ainsi que des différents partenaires dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le Conseil municipal appui la Commission scolaire de Charlevoix dans sa démarche de déposer un projet au Ministère de l'Éducation pour l'achat et l'installation de modules de jeux dans la cour d'école Dominique-Savio pour les jeunes;

QUE le Conseil municipal s'engage à payer une somme de 15 000 \$ pour la réalisation de ce projet dans le cadre du montage financier à être présenté au Ministère de l'Éducation pour la réalisation de ce projet;

QUE cette somme de 15 000 \$ soit considéré comme apport du milieu pour les fins de la présentation du projet au Ministère de l'Éducation et que les sommes recueillis par les différents intervenants du milieu (MRC et Hydro-Québec) soit incluses dans l'apport municipal.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-167

Demande de madame Joan Boivin, spécialiste en anglais à l'École Dominique-Savio, pour obtenir une ou deux gratuités pour l'inscription au terrain de jeux à l'été 2010 pour encourager l'apprentissage de la langue seconde chez les jeunes

CONSIDÉRANT la demande de madame Joan Boivin, spécialiste en anglais à l'école Dominique-Savio, pour l'obtention de prix pour la mise sur pieds d'un système de motivation et d'encouragement pour les élèves à faire leurs travaux d'anglais à la maison;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par la conseillère Claudette Simard,

QUE le Conseil municipal autorise de donner une inscription gratuite pour le terrain de jeux à l'été 2010 à titre de prix à faire tirer aux jeunes de l'école Dominique-Savio dans le cadre du projet présenté par madame Joan Boivin, spécialiste en anglais à l'École Dominique-Savio.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-168

Résolution pour ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le Conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-169

Autorisation d'avancer une somme de 1 128 \$ pour le dépôt à effectuer pour la réservation du groupe de musique dans le cadre du Festival des pompiers 2010 et avance de 250 \$ pour la constitution d'une petite caisse

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le Conseil autorise une avance de 1 128 \$ pour le paiement du dépôt exigé pour la réservation du groupe de musique pour le Festival des pompiers 2010;

QU'une somme de 250 \$ soit transmise à madame Josée Morin, trésorière au sein du comité du Festival des pompiers 2010 pour la constitution d'une petite caisse.

Que ces sommes soient remboursées à la municipalité dès qu'il y aura des entrées d'argent pour la tenue du Festival des pompiers.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-170

Acquisition d'une partie de rue sur le chemin Cap Martin en face de la propriété de monsieur Laurent-Guy Bouchard et madame Carmen Gauthier sur le lot 270-Ptie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité constate que l'assiette d'une voie publique existante sur une partie de rue sur le chemin Cap-Martin en face de la propriété de monsieur Laurent-Guy Bouchard et madame Carmen Gauthier, sur le lot 270-Ptie, n'est pas conforme aux titres;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité doit approuver la description technique préparée par un arpenteur-géomètre en vue que cette assiette soit conforme aux titres et que l'assiette de la voie publique à être identifiée sur la description technique qui sera préparée par monsieur Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le Conseil municipal approuve la description technique des parties de rues que la municipalité entend acquérir en se prévalant de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE le Conseil municipal mandate monsieur Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, pour faire la description technique de l'assiette de rue en bordure du chemin Cap-Martin en face de la propriété de monsieur Guy Bouchard et madame Carmen Gauthier sur le lot 270-Pties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-171

Acceptation de la subvention de 236 975 \$ dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) d'aqueduc et d'égouts dans les secteurs problématiques de la rue Saint-Édouard et Sainte-Claire et autorisation des signataires pour le protocole d'entente à intervenir

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites pour les tronçons jugés prioritaires au Plan d'intervention des conduites d'aqueduc et d'égout de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 236 975 \$ dans sa correspondance du 18 septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le Conseil accepte la subvention de 236 975 \$ du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de renouvellement de conduites.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-172

Demande de contribution financière dans le cadre du Programme conjoint de protection civile au Ministère de la Sécurité publique pour les installations électriques à l'École Dominique-Savio ainsi que pour l'achat d'une génératrice portative pour la Résidence Au Gré du Temps.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire faire installer les installations électriques permanentes à l'École Dominique-Savio pour recevoir une génératrice en tout temps pour le centre d'hébergement des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaiterait faire l'acquisition d'une génératrice portative pour permettre aux personnes âgées de la Résidence Au Gré du Temps de demeurer sur place en cas d'une panne de courant prolongée;

CONSIDÉRANT QUE ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'adoption du Plan des mesures d'urgence de la municipalité en septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le Programme conjoint de protection civile (PCPC) permettrait la réalisation de ces deux projets jugés prioritaires par le Conseil municipal pour compléter les mesures préventives nécessaires à prendre pour être prêt dans le cas où un sinistre surviendrait;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QU'une demande de contribution financière au ministère de la Sécurité civile soit déposée dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) pour défrayer une partie des coûts de ses deux projets en matière de protection civile.

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à signer les documents nécessaires.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-10-173

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain

QUE l'assemblée soit levée à 17h45 P.M.